

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE de GRÉVILLERS (Pas de Calais)
Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le mardi vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LORENT, Maire de GRÉVILLERS.

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Présents : 10

Procurations : 00

Membres votants : 10

Date de convocation : 21 septembre 2021

Secrétaire de séance : Florence HEQUET

Etaient présents : Jean-Pierre LORENT ; Philippe THIÉBAUT ; Magali MUSELET ; Jacques DUHAMEL ; Bruno FROMONT ; Florence HEQUET ; Cathy LEFEBVRE ; Frédérique LOISEAU ; Sophie MERLIER ; Bruno VANDERVOODE.

Etaient absents excusés : néant

Délibération n° 03

OBJET : AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSEE « FERME EOLIENNE DU PARADIS » A LIGNY-THILLOY

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'à la demande des services de la Préfecture, ils doivent donner un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter la « FERME EOLIENNE DU PARADIS » sur le territoire de la commune de LIGNY-THILLOY, présentée par la société VOLKSWIND.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De donner un avis défavorable sur ladite installation.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 1^{er} octobre 2021

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire,
Jean-Pierre LORENT

